

DEPARTEMENT DE
LOT-ET-GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE MARMANDE

**VILLE
de
TONNEINS**

Nombre de Membres en
exercice : 28
Présents : 19
Excusés : 9
Procurations : 5

REPUBLIQUE FRANCAISE

+ RAA

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TONNEINS**

Séance du 2 septembre 2019

**Délibération n° 2019/09/122 - 2 – Approbation de la séance du Conseil
Municipal du 3 septembre 2018**

L'an deux mille dix-neuf et le deux septembre à 19 h 00, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de **Monsieur Dante RINAUDO, Maire**, à la suite de la convocation du 23 août 2019.

Etaient présents : Monsieur RINAUDO – Madame BORDES - Madame KULTON - Monsieur LAUMET – Madame LOUBIAT MOREAU – Monsieur BRESOLIN – Madame VIDALIE - Monsieur DUFFAU – Monsieur THOURET - Monsieur CRISTOFOLI – Madame FELLET - Monsieur HYON – Madame ROUBET – Monsieur BARD – Monsieur BOUCHAUD - Madame POUYDESSEAU – Madame BOTTECCHIA - Monsieur LAOUANI – Madame AUBERT

Excusés : Madame TACCO – Madame VESQUE – Madame LE CHARPENTIER – Madame PUJOLE – Madame LAMARQUE - Monsieur JEMAIN - Monsieur BARBAS – Monsieur DUROSIER – Monsieur GAIDELLA

Ont donné procuration :

- Madame LE CHARPENTIER à Madame BORDES
- Monsieur BARBAS à Monsieur RINAUDO
- Monsieur GAIDELLA à Monsieur THOURET
- Monsieur DUROSIER à Monsieur LAUMET
- Monsieur JEMAIN à Madame AUBERT

Le quorum est atteint.

Madame Aurore ROUBET est désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et prend place au bureau. L'avis de convocation a été affiché conformément à la Loi.

Le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 3 septembre 2018 a été transmis aux élus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- APPROUVE le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 3 septembre 2018.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à TONNEINS, le 11 SEP. 2019

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus,
Extrait certifié conforme,
Le Maire,



Dante RINAUDO